

- |  |   |
|--|---|
| > TOUTES ESPÈCES A NOYAU : monilia         | > POMMIER, POIRIER : tavelure, carpo, capua |
| > PÊCHER, ABRICOTIER, PRUNIER : TOP, carpo | > POMMIER : black rot                       |
| > CERISIER : suzukii                       | > POIRIER : psylle                          |
| > PÊCHER, ABRICOTIER : forficule           | > TOUTES ESPÈCES : irrigation               |

## > CERISIER, ABRICOTIER, PÊCHER, PRUNIER : Monilia

Effectuez au moins une application avant récolte, et passez à deux durant les périodes pluvieuses comme actuellement. Alternez les matières actives.

- Kruga (fenbuconazole) à 3 l/ha (18 €/ha, max 3 traitements/an, dar = 5j cerise et 3j autres, dernière année d'utilisation)
- Horizon arbo (tebuconazole) à 0,75 kg/ha sur cerise (35 €/ha) et 0,5 kg/ha sur les autres (24 €/ha) (max 1 traitement/an, dar = 7j, H361d)
- Luna expérience (fluopyram + tebuconazole) à 0,5 l/ha (38 €/ha, max 2 traitements/an sur fruits et interdit si Horizon arbo utilisé, dar = 3j, H361d)
- Signum (pyraclostrobine + boscalid) à 0,75 kg/ha (51 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 3j)
- Botrefin plus (cyprodinil + fludioxonil) à 0,72 kg/ha (68 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 3j)
- Fiacre ou Shift ou Switch (cyprodinil + fludioxonil) à 0,6 kg/ha (81 à 85 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 7j)

En agriculture biologique, deux produits ont des efficacités limitées :

- Amylo-X (bacillus amyloliquefaciens) <sup>AB</sup> à 2,5 kg/ha (115 €/ha, max 6 traitements/an, dar = 1, BC)
- Rhapsody (bacillus subtilis) <sup>AB</sup> à 8 l/ha (120 €/ha, max 6 traitements/an, dar = 3j, BC)

## > CERISIER : Drosophila Suzukii

Les dégâts restent importants. Poursuivez la protection préventive jusqu'à la fin des récoltes (cf flashes précédents).

## > PRUNIER : Carpocapse

Le pic d'éclosions de seconde génération est prévu à partir du 1er juillet. Intervenez à partir de la fin de cette semaine avec du Coragen (rynaxypyr) à 0.175 l/ha (56 €/ha, max 1 traitement/an, dar = 14j).

En agriculture biologique, attendez le pic d'éclosions pour repositionner des larvicides bios (cf flashes précédents).



## **PÊCHER, ABRICOTIER :** **Tordeuse orientale**

Le pic d'éclosions de G2 est en cours. Sur les parcelles non confusées, en cas de lessivage (20 mm en général sauf 40 mm pour l'Affirm), renouvelez le traitement.

- Lambdastar ou Karaté zéon (lambda cyhalothrine) à 0,11 l/ha (8 ou 10 €/ha, max 2 traitements/an, dar = 7 j)
- Mandarin gold (esfenvalérate) à 0,3 l/ha (12 €/ha, max 3 traitements/an, dar = 3j)
- Sumi alpha (esfenvalérate) à 0,6 l/ha (13 €/ha, max 3 traitements/an et 1 an/2, dar = 3j, H373)
- Deltastar ou Décis protech (deltaméthrine) à 0,83 l/ha (12 ou 15 €/ha, max 3 traitements/an, dar = 3j)
- Steward (indoxacarbe) à 0,167 kg/ha (43 €/ha, max 4 traitements/an, dar = 7j, H372, dernière année d'utilisation)
- Explicit EC (indoxacarbe) à 0,335 l/ha (43 €/ha, max 4 traitements/an, dar = 7j, dernière année d'utilisation)
- Carpovirusine 2000 (carpovirusine) <sup>AB</sup> à 1 l/ha (43 €/ha, max 10 traitements/an, dar = 3j, BC)
- Madex twin <sup>AB</sup> à 0.1 l/ha (45 €/ha, max 12 traitements/an, dar = 1j, BC)
- Carpovirusine evo2 (carpovirusine) <sup>AB</sup> à 1 l/ha (47 €/ha, max 10 traitements/an, dar = 3j, BC)
- Affirm (emamectine) à 2 kg/ha (55 €/ha, max 3 traitements/an, dar = 7j)

En agriculture biologique, renouvelez les larvicides bios tous les 15 jours maximum.



## **PÊCHER, ABRICOTIER :** **Forficule**

La population est très abondante actuellement. La deltaméthrine a une efficacité partielle (cf produits ci-dessus). Le traitement doit avoir lieu la nuit pour atteindre les insectes.

En agriculture biologique, il est possible de placer des pièges type bambous ou pots de fleurs renversés pour récupérer les insectes et les enlever de la parcelle.



## **POMMIER, POIRIER :** **Tavelure**

Durant la période estivale, sur les parcelles saines, la protection sera poursuivie en n'intervenant qu'à l'occasion des traitements insecticides ou avant de fortes pluies. Utilisez du cuivre à faible dose (bouillie bordelaise à 1 kg/ha par exemple) ou du captane, à condition que les derniers traitements à base de soufre ou de Movento datent d'au moins 10 jours.

- Sigma DG (captane) à 1,8 kg/ha (25 €/ha, max 6 traitements/an sur fruits, H351)
- Merpan SC (captane) à 3 l/ha (34 €/ha, max 6 traitements/an sur fruits, H351)
- Merpan 80 WG (captane) à 1.9 kg/ha (34 €/ha, max 6 traitements/an sur fruits, H351)

En agriculture biologique, maintenez la protection préventive avec du cuivre.



## **POMMIER : Black rot**

Les conditions pluvieuses sont de nouveau favorisantes. Sur certaines parcelles à risque, il est encore possible de positionner un dernier Géoxe ou Stampa (fludioxonyl) à 400 g/ha (60 €/ha, max 2 traitements/an), à condition de ne pas prévoir de l'utiliser en pré-récolte.

En agriculture biologique, il n'existe pas de traitement spécifique.



## **POMMIER, POIRIER : Carpocapse**

Le pic d'éclosions de G1 va se poursuivre jusqu'à fin juin. Sur les parcelles à problèmes, renouvelez les applications de Coragen au bout d'une quinzaine de jours avec de la carpovirusine (cf ci-dessous).

En agriculture biologique, sur toute la première génération, renouvelez la Carpovirusine evo2<sup>AB</sup> tous les 10/12 jours maximum ou selon la pluviométrie.



## **POMMIER, POIRIER : Capua**

On observe les premières larves de G2. Sur les parcelles à risques, intervenez cette semaine.

- Delfin (bacillus thuringiensis)<sup>AB</sup> à 0.75 kg/ha (31 €/ha, BC)
- Dipel DF (bacillus thuringiensis)<sup>AB</sup> à .1 kg/ha (34 €/ha, max 8 traitements/an, BC)
- Lepinox plus (bacillus thuringiensis)<sup>AB</sup> à 1 kg/ha (39 €/ha, max 3 traitements/an BC)
- Xentari (bacillus thuringiensis)<sup>AB</sup> à 1,5 kg/ha (51 €/ha, max 10 traitements/an, BC)
- Capex (virus de la granulose)<sup>AB</sup> à 100 cc/ha (58 €/ha, 4 traitements/an, BC)

En agriculture biologique, la stratégie est identique.



## **POIRIER : Psylle**

Les éclosions de troisième génération sont en cours. Privilégiez la taille en vert ou le lessivage pour diminuer la population. Si la pression est vraiment forte, positionnez un dernier Movento (spirotetramat) à 1,9 l/ha (165 €/ha, max 2 traitements/an, H361fd).

En agriculture biologique, effectuez des tailles en vert.



## TOUTES ESPÈCES : Irrigation

La semaine dernière, les orages (10 à 30 mm) ont partiellement couvert les besoins des arbres fruitiers :

kiwi	pommier	pêcher	prunier	abricotier	noisette
32	26	26	32	19	18

En goutte-à-goutte, diminuez l'irrigation à 1 mm/jour. En aspersion, les apports doivent correspondre à la demande climatique lorsqu'elle est sur frondaison, et à la moitié de l'ETM lorsqu'elle est localisée.

Au-delà de 20 mm/semaine, ils doivent être fractionnés pour être plus efficaces.

	goutteurs			micro asperseurs		asperseurs			
densité	1500/ha	2500/ha	640/ha	5 x 3	5 x 3	21x24	18x20	18x18	20x20
débit	4 l/h	1,6 l/h	4 l/h	35 l/h	40 l/h	1,8 m <sup>3</sup> /h	1,5 m <sup>3</sup> /h	1,5 m <sup>3</sup> /h	2 m <sup>3</sup> /h
pluviométrie en mm/h	0,6	0,4	0,25	2,3	2,7	3,5	4	4,5	5
<b>Apport max du 21 au 27 juin</b>	<b>1 mm/j</b>			<b>10 mm</b>		<b>20 mm</b>			
<b>Durée max du 21 au 27 juin</b>	<b>1h30 h/j</b>	<b>2 h/j</b>	<b>4 h/j</b>	<b>4h30 h</b>	<b>4 h</b>	<b>6 h</b>	<b>5 h</b>	<b>4h30 h</b>	<b>4 h</b>
<b>Apport min du 21 au 27 juin</b>	<b>1 mm/j</b>			<b>0</b>		<b>0</b>			
<b>Durée min du 21 au 27 juin</b>	<b>1h30 /j</b>	<b>2 h/j</b>	<b>4 h/j</b>						

La conseillère pour l'arboriculture, Anne Penavayre  
Tel : 06.29.58.02.17

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne est agréé par l'État pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (agrément numéro MP01858). Cette démarche s'inscrit dans le programme Écophyto 2, dont l'objectif est de réduire de 50% l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à l'horizon 2025 en France. En ce sens, les méthodes alternatives sont systématiquement citées dès qu'elles sont suffisamment efficaces.

Ce document est basé sur des observations réalisées dans des vergers du département et sur l'analyse de risque du Bulletin de Santé du Végétal, consultable sur le site internet de la CRAO [www.occitanie.chambre-agriculture.fr/](http://www.occitanie.chambre-agriculture.fr/)

Pour le détail des méthodes alternatives, consultez le guide ARBO du Sud Ouest. Pour la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires, consultez l'arrêté phyto du 04/05/2017.

Ce document est la propriété du Conseil départemental de la Haute-Garonne (numéro SIRET: 22310001700423). Il ne peut être dupliqué sans son autorisation. Référence : FC03V05\_1803flasharbo